

Fouille au corps gendarmerie

Par **P4!**, le 28/11/2008 à 12:37

Bonjour,

Suite aux fouilles aux corps (le terme est juste) faites par des gendarmes dans des collèges et lycées du Gers, j'aurais aimé savoir :

- ⌘ Les gendarmes ont-ils le droit de faire cela où cela doit-il être fait uniquement par la police judiciaire ?
- ⌘ Une fouille au corp peut-elle être fait légalement en dehors d'un commissariat ?
- ⌘ Chaque fouille au corp doit-elle être accompagné d'un procès verbal ?
- ⌘ Qu'est-ce qui justifie une fouille au corp ?
- ⌘ Les mineurs ne sont-ils pas protégés contre cela ?

merci,

Olivier.

Par **Camille**, le 28/11/2008 à 15:34

Bonjour,

[quote="P4!":3k4brxef]

- ⌘ Les gendarmes ont-ils le droit de faire cela où cela doit-il être fait uniquement par la police judiciaire ?
- ⌘ Une fouille au corp peut-elle être fait légalement en dehors d'un commissariat ?
- ⌘ Chaque fouille au corp doit-elle être accompagné d'un procès verbal ?
- ⌘ Qu'est-ce qui justifie une fouille au corp ?
- ⌘ Les mineurs ne sont-ils pas protégés contre cela ?

[/quote:3k4brxef]

1. Oui, bien sûr, comme vous l'avez sûrement déjà remarqué, les gendarmes ont des missions de police judiciaire et de maintien de l'ordre.

Donc, les moyens qui vont avec.

2. Oui, bien sûr, suivant l'urgence. Maintenant, ça dépend de ce que vous entendez par "fouille au corps". Si c'est uniquement "palpation" ou "à poil"...

3. Aucune raison. Sauf, bien sûr, s'ils trouvent quelque chose...

4. Tout motif lié à la sécurité et au maintien de l'ordre qui permette de penser que cette fouille est nécessaire.

5. Bien sûr que non, pourquoi le seraient-ils ? Ils peuvent aussi transporter des substances ou des objets dangereux.

Si vous voulez dire, maintenant, qu'ils n'ont pas droit de le faire comme bon leur semble, au p'tit bonheur, parce que "ça leur chante", c'est non. Ce ne peut être fait que dans le cadre de missions bien définies.

Dans le cas éventuel que vous décrivez, c'était probablement sur ordre de la hiérarchie.

Ne serait-ce que pour les pratiquer dans des enceintes de l'Education Nationale. Donc, probablement aussi, avec l'assentiment des chefs d'établissement. Voire à sa demande...

Par **P4!**, le **28/11/2008** à **16:38**

[quote="Camille":4ub6298l]

2. Oui, bien sûr, suivant l'urgence. Maintenant, ça dépend de ce que vous entendez par "fouille au corps". Si c'est uniquement "palpation" ou "à poil"...

La deuxième proposition dans ce cas précis.

[quote="Camille":4ub6298l]

Si vous voulez dire, maintenant, qu'ils n'ont pas droit de le faire comme bon leur semble, au p'tit bonheur, parce que "ça leur chante", c'est non. Ce ne peut être fait que dans le cadre de missions bien définies.

Dans le cas éventuel que vous décrivez, c'était probablement sur ordre de la hiérarchie.

Ne serait-ce que pour les pratiquer dans des enceintes de l'Education Nationale. Donc, probablement aussi, avec l'assentiment des chefs d'établissement. Voire à sa demande...

Quelle hiérarchie ? chef, procureur, ministère, proviseur, éducation nationale ?

Ils en sont visiblement à leur 23ème établissement ; ils doivent bien avoir un motif valable ?

La mission doit alors être écrite par la "hiérarchie". Peut-on avoir accès à ce genre de document et connaître la raison d'un tel acharnement ?

Par **P4!**, le **28/11/2008** à **17:40**

[quote="P4!":mql1hw3g]

Quelle hiérarchie ? chef, procureur, ministère, proviseur, éducation nationale ?

Ils en sont visiblement à leur 23ème établissement ; ils doivent bien avoir un motif valable ?

La mission doit alors être écrite par la "hiérarchie". Peut-on avoir accès à ce genre de document et connaître la raison d'un tel acharnement ?

Après avoir lu un article de la dépêche les ordres viendraient de la Procureur sur demande des proviseurs.

Il s'agit de contrôles de "prévention/peur" avec maîtres chien ("ça crée de la bonne insécurité, satisfaisante à terme en matière de prévention").

Est-ce une raison suffisante pour en arriver à de la fouille au corps ?

Ne peut-on parler d'abus de pouvoir de la par du procureur et du chef d'établissement ?

Par **Ishou**, le **28/11/2008** à **18:54**

[quote="P4!":3okxqbtb][quote="P4!":3okxqbtb]

Quelle hierarchie ? chef, procureur, ministère, proviseur, éducation nationale ?

Ils en sont visiblement à leur 23ème établissement ; ils doivent bien avoir un motif valable ?

La mission doit alors être écrite par la "hierarchie". Peut-on avoir accès à ce genre de document et connaître la raison d'un tel acharnement ?[/quote:3okxqbtb]

Après avoir lu un article de la dépêche les ordres viendraient de la Procureur sur demande des proviseurs.

Il s'agit de contrôles de "prévention/peur" avec maîtres chien ("ça crée de la bonne insécurité, satisfaisante à terme en matière de prévention").

Est-ce une raison suffisante pour en arriver à de la fouille au corps ?

Ne peut-on parler d'abus de pouvoir de la par du procureur et du chef d'établissement ?[/quote:3okxqbtb]

C'est peut-être moi mais je n'ai jamais entendu parler de fouilles qui nécessiteraient de déshabiller intégralement celui qu'on fouille.

Ensuite, si les proviseurs ont demandé une telle mesure, ce n'est pas sans raison.

Où le lycée se trouve-t-il? Dans un quartier sensible? Dans ce cas, je comprends qu'on puisse effectuer des fouilles préventives au cas ou.

Même si c'est le 23ème.

Ca n'engage que moi, mais je trouve ça complètement normal si les dits-lycées sont "mal fréquentés"

Par **P4!**, le **28/11/2008** à **21:56**

Bon je viens d'avoir une information comme quoi l'Inspecteur d'Académie et le colonel de gendarmerie auraient décidé de stopper les interventions prochainement prévues à l'intérieur des établissements scolaires.

Voilà on oublie tout... il ne s'est rien passé.

Personnellement, je pense que la responsabilité des proviseurs et de la Procureur ne peut être si facilement écarté.

En effet, la prévention peut-elle justifier des fouilles au corps et humiliations de la part de gendarmes. Je ne pense pas.

Quel cadre juridique ?

[quote="Ishou":1ku1bb47]

C'est peut-etre moi mais je n'ai jamais entendu parler de fouilles qui nécessiteraient de déshabiller intégralement celui qu'on fouille.

Ensuite, si les proviseurs ont demandé une telle mesure, ce n'est pas sans raison.

Où le lycée se trouve-t-il? Dans un quartier sensible? Dans ce cas, je comprends qu'on puisse effectuer des fouilles préventives au cas ou.

Meme si c'est le 23ème.

Ca n'engage que moi, mais je trouve ça complètement normal si les dits-lycées sont "mal fréquentés"/[quote:1ku1bb47]

Pour répondre, cela se passe dans le département hautement "sensible" du Gers (vous savez le foie gras...), au CFA de Pavie et au Collège de Marciac.

[url:1ku1bb47]<http://www.ladepeche.fr/article/2008/11/20/495638-Auch-La-descente-de-gendarmes-emeut-a-l-ecole-des-Metiers.html>[/url:1ku1bb47]

[url:1ku1bb47]<http://209.85.129.132/search?q=cache:5XUjGOBtmnkJ:www.ladepeche.fr/article/2008/11/20/495638-Auch-La-descente-de-gendarmes-emeut-a-l-ecole-des-Metiers.html+499392-Drogue-La-peur-des-controles-favorise-la-prevention.html&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=fr>[/url:1ku1bb47]

Par **Gab2**, le **28/11/2008** à **23:41**

Bonjour.

[quote="ishou":2ywn9uc3]Ensuite, si les proviseurs ont demandé une telle mesure, ce n'est pas sans raison.

Où le lycée se trouve-t-il? Dans un quartier sensible? Dans ce cas, je comprends qu'on puisse effectuer des fouilles préventives au cas ou.

Meme si c'est le 23ème. [/quote:2ywn9uc3]

Si vous pensez que les libertés individuelles peuvent être sacrifiées sur l'autel de la sécurité, c'est bien triste. Le fait de déshabiller quelqu'un est un acte extrêmement humiliant, rigoureusement encadré, et qui ne peut heureusement pas intervenir au seul motif qu'il y a de l'insécurité.

Si l'insécurité permet de tout justifier, autant rétablir la torture et la peine de mort.

Les fouilles à corps sans investigations corporelles internes (qui sont elles soumises à un autre régime) sont assimilées à des perquisitions.

Aussi, sauf cas de flagrant délit, l'assentiment de la personne fouillée est non seulement nécessaire mais doit même être formalisée dans un document imprimé.

Si vous avez des preuves que votre enfant a été déshabillé, vous pouvez déposer plainte pour violences volontaires, commises dans le cadre scolaire.

Ce délit est sanctionné par trois années d'emprisonnement, 5 ans si l'enfant a moins de 15 ans.

Bien cordialement.

Par **Camille**, le **29/11/2008** à **10:21**

Bonjour,

[quote="Gab2":17832y4w]

Les fouilles à corps sans investigations corporelles internes (qui sont elles soumises à un autre régime) sont assimilées à des perquisitions.

Aussi, sauf cas de flagrant délit, l'assentiment de la personne fouillée est non seulement nécessaire mais doit même être formalisée dans un document imprimé.

[/quote:17832y4w]

Alors comment qualifier ce qui ressemble bougrement à des palpations "simples" dans les aéroports à la sortie des portiques aux passages d'entrée en salles d'embarquement ?

Par **Gab2**, le **29/11/2008** à **15:34**

Bonjour camille,

Sans doute parce que les douaniers ont un droit général de perquisition qui permet donc les fouilles à corps.

Ou alors, si on parle de palpations sommaire et donc, sans déshabillage si je puis dire, c'est reconnu comme valable dans le cadre du traditionnel Contrôle d'identité.

Par **virus72**, le **09/12/2008** à **20:49**

Bonsoir à tous,

Concernant cette "affaire" et les différents types de fouilles, quelques petites précisions s'imposent:

- Les investigations effectuées dans le lycée ont été faites sous réquisitions du PR de AUCH après accord du proviseur du lycée
- Après une info donnée par des gendarmes FRAD (formateurs relai anti drogue) la semaine précédente, une action "répressive" a été décidée. Celle-ci consistait en un passage d'un chien stup dans les classes.
- Des procédures ont été engagées après marquage du chien et découverte de produits (34 gr et une balance).

Concernant les fouilles généralement effectuées sur les personnes, il faut en distinguer deux:

- La fouille de sûreté ou palpation, qui s'effectue par palpation externe sur les vêtements. Elle est effectuée à l'entrée des stades, sur des personnes suspectes pour lever un doute ou sécuriser un transport. Elles ne sont absolument pas assimilables à une perquisition!
- La fouille perquisition: C'est un acte d'enquête donnant lieu à l'établissement d'une pièce de procédure (pv de perquisition) soumis aux mêmes règles qu'une perquisition domiciliaire (assentiment, etc...). En pratique, la personne est effectivement déshabillée suivant le but de la recherche.

En ce qui concerne le problème de l'assentiment soulevé par Gab2, il n'en ai absolument pas question dans le cadre de cette opération, pour la simple et bonne raison que la découverte de stupéfiants dans ces conditions permet d'ouvrir la procédure en flagrance.

En ce qui concerne enfin l'opportunité de déposer plainte pour des "violences volontaires, commises dans le cadre scolaire", les éventuelles fouilles effectuées n'ont pas été faites par Jojo-le-clown mais par des gendarmes agissant sur réquisition. Effectivement, ils peuvent, mais ne doivent pas se leurrer sur les suites données.

Pour ma part, je pense qu'il est dommage que cette levée de boucliers se fasse sur l'intervention de gendarmes dans un lycée et non sur les découvertes qui y ont été faites. J'espère que ce ne seront pas les mêmes qui diront que la lutte contre la conso de stupéfiants est inefficace...

Par **Stigma**, le **09/12/2008** à **21:52**

J'ai entendu dire à la radio que rien, justement, n'avait été trouvé sur ces jeunes. Quid ?

Par **virus72**, le **09/12/2008** à **21:57**

[quote="Stigma":242f7z2i]J'ai entendu dire à la radio que rien, justement, n'avait été trouvé sur ces jeunes. Quid ?[/quote:242f7z2i]

L'intervention a donné lieu à 6 procédures et la découverte de 34gr de résine et une balance électronique (sûrement pour les cours de chimie!!!)

:lol:

Image not found or type unknown

Je ne pense pas que ce soit ce volet de l'affaire que la presse voulait faire ressortir.

Par **Gab2**, le **09/12/2008** à **23:32**

Bonjour,

[quote:7qvpm0b]En ce qui concerne le problème de l'assentiment soulevé par Gab2, il n'en ai absolument pas question dans le cadre de cette opération, pour la simple et bonne raison que la découverte de stupéfiants dans ces conditions permet d'ouvrir la procédure en flagrance. [/quote:7qvpm0b]

Totalement d'accord avec vous. Je pars toujours du principe que le gendarme qui agit, sur réquisition ou non, est toujours dans son droit.

Un peu comme on présume qu'un père est un "bon père de famille", je présume que le gendarme est un bon gendarme.

Mais on ne vit pas dans la petite maison dans la prairie et les policiers (pour ne pas parler que des gendarmes) outrepassent parfois leurs pouvoirs. Vous seriez curieux de voir comment se comporte les hommes qui ont du "pouvoir" justement lorsqu'ils se sentent en totale impunité.

Que l'on soit bien d'accord, je suis pour que la police ait des pouvoirs, mais je suis tout aussi pour que les citoyens aient des garanties en cas "d'arbitraire", ce qui est légitime.

Sans contester la conclusion de l'enquête, tout ce ramdam pour 32 gr de Cannabis, faut pas exagérer. 32gr dans le Gers, ça fait peut être jurisprudence mais faut relativiser.

Par **Stigma**, le **10/12/2008** à **00:21**

[quote="virus72":2lnhn81f][quote="Stigma":2lnhn81f]J'ai entendu dire à la radio que rien, justement, n'avait été trouvé sur ces jeunes. Quid ?[/quote:2lnhn81f]
L'intervention a donné lieu à 6 procédures et la découverte de 34gr de résine et une balance

électronique (sûement pour les cours de chimie!!! Image not found or type unknown).

Je ne pense pas que ce soit ce volet de l'affaire que la presse voulait faire ressortir.[/quote:2lnhn81f]
34g de cannabis ? Tout ça ?

Alors effectivement, ça valait le coup de faire se déshabiller toutes les filles de la classe (ouais, j'ai entendu à la radio qu'ils (enfin, "elles, probablement) avaient fouillé les soutiens-gorges des filles) et de les traumatiser pour un bon moment. Et ça valait aussi le coup de faire prendre conscience à toute une population de collégiens que le flic et l'autorité étaient des ennemis.

Ils se rendent pas compte de la chance qu'ils ont : grâce aux gendarmes, ils éviteront une overdose de shit !

Allez, un court extrait du Monde du 4 décembre pour bien comprendre qu'effectivement, la réaction policière était proportionnée et nécessaire :

[quote:2lnhn81f]Le témoignage de Zoé, 13 ans, mis en ligne par son père le 25 novembre sur le site Internet du Petit Journal de Nogaro, décrit une opération menée auprès des classes de 4e et de 3e par une équipe de gendarmes accompagnés d'un chien. Selon son récit, les élèves avaient seulement été avertis "que des gendarmes allaient venir nous faire une prévention". En fait, tous auraient été reniflés par le chien, ceux sur lesquels il s'était arrêté ayant été extraits de la classe pour être fouillés et palpés. Zoé décrit ainsi l'action d'une femme gendarme : "Elle cherche dans les replis de mon pantalon, dans les doublures de mon t-shirt sans bien sûr rien trouver. Elle fouilla alors dans mon soutif et chercha en passant ses mains sur ma culotte ! Les gendarmes n'exprimèrent aucune surprise face à ce geste mais ce ne fut pas mon cas !"[/quote:2lnhn81f]

Sinon, Le Monde précise une chose importante : cette descente-là, celle que les journaux ont relatée, n'a donné lieu à aucune saisie. Oui, vous lisez bien, mon cher virus72 : aucune. Nada, rien.

L'histoire des 32g, c'était pour une précédente intervention dans un autre collège du coin. Fait bon vivre dans le Gers !

Mais comme le dit Mme le Procureur : "Les élèves ont peur de ces contrôles ; ça crée de la bonne insécurité, satisfaisante à terme en matière de prévention".

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 00:36

[http://www.liberation.fr/societe/060141 ... -cartables](http://www.liberation.fr/societe/060141...-cartables)

Pas mal non plus, cet article. On prend davantage conscience de la terreur qu'on voulu faire régner les forces de l'ordre au sein de la classe, avec le chien.

Ishou, vraiment, ça te choque pas ? virus72 non plus ?

Ca m'écoeure un peu, perso.

Et je pense que si j'étais parent, je préférerais que mon gosse se roule un pétard en cachette, plutôt qu'il subisse ça, à bien y réfléchir.

Par **virus72**, le 10/12/2008 à 13:25

Cher Sigma, si je précise que cette intervention a donné lieu à 6 procédures stup, ce n'est pas par hasard ni sur des saisies de trousse et bonbons, et je ne le tiens pas d'articles de journaux. Dans le même ton, je vous propose de chercher l'interview d'un professeur donnée à RTL qui devrait vous satisfaire pleinement, bien qu'elle ne soit qu'un tissu de mensonges...

[quote:2w0fd3j2]Et je pense que si j'étais parent, je préférerais que mon gosse se roule un pétard en cachette, plutôt qu'il subisse ça, à bien y réfléchir.[/quote:2w0fd3j2]

On en reparlera alors quand vous serez parent.

Ne perdons pas de vue que cette intervention a été mise en place par le Parquet en partenariat avec l'Education Nationale. Chacun a conscience du caractère sacré de l'Ecole au sens large. Si une telle politique a été décidée, c'est peut-être que les problèmes liés au stup étaient plus importants (même dans le Gers!).

Enfin, pour ceux d'entre vous qui n'ont jamais vu travailler un chien stup, s'il "marque" un endroit, c'est que la personne ou l'objet a détenu très récemment (2 heures) des stupéfiants. Si autant de marquages ne sont pas rares chez des jeunes de 20 ans, ils sont plus préoccupants dans des classes de jeunes de 12 à 14 ans.

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 14:25

Les 32 (et non 34) grammes dont vous parliez, c'était lors d'une précédente saisie. Pas à Marciac. Vos sources, que vous ne citez par ailleurs pas et dont la crédibilité est de ce fait à mettre en doute, semblent vous avoir mal informé. 32 grammes, c'était lors d'une des 25 descentes de gendarmes qui ont été effectuées par des gendarmes depuis le début de l'année dans des collèges du Gers.

Lors de celle qui fait grand bruit, à Marciac, où on a déshabillé les gosses et on les a touché un peu partout pour être sûr qu'ils ne cachaient rien dans leur petite culotte, où on faisait des allusions sur leur faciès qui semblait ne pas convenir aux gendarmes, où on les menaçait de se faire mordre par un chien s'ils ne regardaient pas bien droit devant eux, les mains sur les tables, etc., il n'y a eu aucune saisie. Aucune, aucune, aucune, malgré ce que vous affirment vos étranges sources dont vous seul connaissez l'identité et qui sont apparemment plus fiables que les grands quotidiens nationaux et que les communiqués des différents ministères réunis.

Et je ne vois pas en quoi être parent ou pas changerait mon point de vue : pour un ami, un petit cousin de 13 ans, ou n'importe qui que j'estime et qui compte pour moi, je préférerais qu'il se roule un pétard en cachette plutôt qu'il se fasse terroriser par une paire de molosses en uniforme qui prennent leur pied à mettre à poil et à foutre la frousse à des ados avec un clébard qui leur saute à moitié dessus et qui bousille leurs affaires. Je parle en connaissance de cause, pour avoir récemment soutenu moralement un de mes cousins victime de violences policières (il avait eu le tort de se faire tabasser par des videurs -par ailleurs condamnés-, alors ils l'ont tabassé et envoyé aux urgences). J'aurais préféré qu'il se roule un joint.

Laissez-moi deviner... vous êtes adhérent au syndicat Alliance ou à l'UNSA, avec vos "sources" que vous ne voulez pas citer ?

Je passe sur la bonne foi du chien qui avait du renifler un twix dans la poche d'une gamine... si on n'a rien trouvé mais que le chien l'affirme, c'est forcément que le chien avait raison.

C'est pas comme si c'était qu'un animal, après tout : la réaction d'un chien est une preuve incontestable.

J'en reste là pour ma part, votre point de vue me paraissant fortement teinté de parti-pris (pour ne pas dire de corporatisme, même si je le soupçonne fortement), totalement biaisé et bien peu objectif, j'ai un peu de mal à cerner l'intérêt de continuer cette conversation avec non pas quelqu'un qui défend un point de vue qu'il est prêt à remettre en question, mais quelqu'un qui utilise la mauvaise foi, le mensonge et la désinformation comme seuls arguments afin de défendre une cause qu'il s'est décidé par avance à soutenir coûte que coûte, aussi indéfendable soit-elle.

Pour arriver à cautionner une action que même le gouvernement, qui a pourtant depuis un moment très ouvertement pris le parti de la plus grande répression possible, a désavoué, je vous tire mon chapeau.

Cordialement...

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 14:31

[quote:10oy0f3q]Patrick Poumiriau, leur professeur, raconte la scène : « Personne ne dit bonjour, personne ne se présente. Sans préambule, le chien est lancé à travers la classe. Il mord le sac d'un jeune à qui l'on demande de sortir... Je veux intervenir, on m'impose le silence. (...) Dans une classe de BTS, le chien fait voler un sac, l'élève en ressort un ordinateur endommagé, on lui dit en riant qu'il peut toujours porter plainte. Ailleurs, on aligne les élèves devant le tableau. Aux dires des jeunes et du prof, le maître-chien lance : « Si vous bougez, il vous bouffe une artère et vous vous retrouvez à l'hosto ». Je me dis qu'en 50 ans, je n'ai jamais vu ça. Ce qui m'a frappé... c'est l'attitude des gendarmes : impolis, désagréables... sortant d'une classe de BTS froid-climatisation en disant : « Salut les filles ! » alors que, bien sûr il n'y a que des garçons, les félicitant d'avoir bien « caché leur came et abusé leur chien » ».[/quote:10oy0f3q]

J'aurais beaucoup à dire, mais je pense que ça se passe de commentaire.

Le jour où Police et Gendarmerie nationales feront leur auto-critique et corrigeront sérieusement les éléments déviants (et ils sont nombreux) en leur sein n'est pas venu, loin de là.

Par **virus72**, le 10/12/2008 à 15:17

[quote:eguwmvu2]Les 32 (et non 34) grammes dont vous parliez, c'était lors d'une précédente saisie. Pas à Marciac. Vos sources, que vous ne citez par ailleurs pas et dont la crédibilité est de ce fait à mettre en doute, semblent vous avoir mal informé. 32 grammes, c'était lors d'une des 25 descentes de gendarmes qui ont été effectuées par des gendarmes depuis le début de l'année dans des collèges du Gers.

Lors de celle qui fait grand bruit, à Marciac, où on a déshabillé les gosses et on les a touché un peu partout pour être sûr qu'ils ne cachaient rien dans leur petite culotte, où on faisait des allusions sur leur faciès qui semblait ne pas convenir aux gendarmes, où on les menaçait de se faire mordre par un chien s'ils ne regardaient pas bien droit devant eux, les mains sur les tables, etc., il n'y a eu aucune saisie. Aucune, aucune, aucune, malgré ce que vous affirment vos étranges sources dont vous seul connaissez l'identité et qui sont apparemment plus fiables que les grands quotidiens nationaux et que les communiqués des différents ministères réunis. [/quote:eguwmvu2]

Il n'a jamais été question de ne pas citer les "sources" comme vous dites, il s'agit du commandant de la brigade de Auch, aussi valable que les "grands quotidiens régionaux". Je vous confirme donc les saisies et procédures ouvertes ce jour-là. Quant à ne pas regarder le chien dans les yeux quand il travaille, c'est une mise en garde habituelle faite car c'est un signe de provocation pour lui. Comme quoi l'ignorance amène à n'importe quelle interprétation.

[quote:eguwmvu2]Je parle en connaissance de cause, pour avoir récemment soutenu moralement un de mes cousins victime de violences policières (il avait eu le tort de se faire

tabasser par des videurs -par ailleurs condamnés-, alors ils l'ont tabassé et envoyé aux urgences).[/quote:eguwmvu2]

Je ne vois pas ce que cette expérience vient faire dans ce qui nous intéresse... ni en quoi elle sert le débat...

[quote:eguwmvu2]Je passe sur la bonne foi du chien qui avait du renifler un twix dans la poche d'une gamine... si on n'a rien trouvé mais que le chien l'affirme, c'est forcément que le chien avait raison. C'est pas comme si c'était qu'un animal, après tout : la réaction d'un chien est une preuve incontestable. [/quote:eguwmvu2]

Par chance, un chien stup sait faire la différence entre les deux, mais je ne vais pas vous expliquer par quel miracle, je perdrai mon temps.

[quote:eguwmvu2]J'en reste là pour ma part, votre point de vue me paraissant fortement teinté de parti-pris (pour ne pas dire de corporatisme, même si je le soupçonne fortement), totalement biaisé et bien peu objectif, j'ai un peu de mal à cerner l'intérêt de continuer cette conversation avec non pas quelqu'un qui défend un point de vue qu'il est prêt à remettre en question, mais quelqu'un qui utilise la mauvaise foi, le mensonge et la désinformation comme seuls arguments afin de défendre une cause qu'il s'est décidé par avance à soutenir coûte que coûte, aussi indéfendable soit-elle. [/quote:eguwmvu2]

Le but de mon intervention sur le topic est uniquement d'expliquer les différentes fouilles aux personnes qui se posaient la question, le cadre légal de ces dernières et mettre le doigt sur certaines incohérences soulevées par la presse nationale.

Quant à leur professeur, il est vrai qu'avec ses 50 d'expérience, (donc un âge approximatif de

75/80 ans), je comprend que de tels agissements l'ait outré... Image not found or type unknown

Là où je vous rejoins pleinement, c'est qu'il est inutile de continuer la discussion!

Par **Ishou**, le **10/12/2008 à 18:24**

Je n'imaginai pas qu'ils allaient jusqu'à deshabiller intégralement.

Là, je suis choquée

Par **Stigma**, le **10/12/2008 à 18:35**

[quote="virus72":18n4m8jp]

Il n'a jamais été question de ne pas citer les "sources" comme vous dites, il s'agit du commandant de la brigade de Auch, aussi valable que les "grands quotidiens régionaux".

[b:18n4m8jp]Nationaux. Par ailleurs, votre commandant a probablement essayé de noyer le poisson en citant les prises des précédentes descentes (les 32g, les quotidiens relatent également l'affaire -preuve de leur honnêteté, non ? - : c'était à un autre endroit, à un autre moment). Et puis j'attends encore de pouvoir vérifier vos dires... il a fait un communiqué, votre brave commandant ? Parce que mes infos à moi sont vérifiables et nombreuses qui plus est : Libé, Le Monde, le Figaro (qu'on peut soupçonner de vouloir mettre des bâtons dans les roues du gouvernement en biaisant l'info... ha ha..), le Nouvel Obs...[/b:18n4m8jp]

Je vous confirme donc les saisies et procédures ouvertes ce jour-là. Quant à ne pas regarder

le chien dans les yeux quand il travaille, c'est une mise en garde habituelle faite car c'est un signe de provocation pour lui.

[b:18n4m8jp]Les humiliations qui accompagnent la mise en garde aussi, c'est pour protéger les personnes ?[/b:18n4m8jp]

Comme quoi l'ignorance amène à n'importe quelle interprétation.

[b:18n4m8jp]L'ignorance est encore loin d'être qualifiée, et vos arguments ne tiennent pas debout une seule seconde. Ils sont de plus, je le répète, fondés sur le mensonge.[/b:18n4m8jp]

Je ne vois pas ce que cette expérience vient faire dans ce qui nous intéresse... ni en quoi elle sert le débat...

[b:18n4m8jp]Moi je le vois : tous ne font pas la une des journaux, mais extrêmement nombreux sont les dérapages policiers. On parlait bien d'un dérapage policier, rassurez-moi ?[/b:18n4m8jp]

Par chance, un chien stup sait faire la différence entre les deux, mais je ne vais pas vous expliquer par quel miracle, je perdrai mon temps.

[b:18n4m8jp]Ce qui explique donc la force probante, devant les tribunaux, de l'argument "le chien a marqué l'arrêt, donc c'est un consommateur de drogue"... bien sûr, suis-je bête.

D'ailleurs, si le chien marque l'arrêt à plusieurs reprises et qu'on ne trouve rien, c'est bien que c'est fiable à 100%, non ?[/b:18n4m8jp]

Le but de mon intervention sur le topic est uniquement d'expliquer les différentes fouilles aux personnes qui se posaient la question, le cadre légal de ces dernières et mettre le doigt sur certaines incohérences soulevées par la presse nationale.

[b:18n4m8jp]J'ai énormément de mal à croire que votre intervention ait un simple but éducatif, voyez-vous... que ce soit par la teneur de vos propos ou par le simple fait que vous ne postiez que sur ce fil.[/b:18n4m8jp]

Quant à leur professeur, il est vrai qu'avec ses 50 d'expérience (donc un âge approximatif de

75/80 ans), je comprend que de tels agissements l'ait outré... Image not found or type unknown

[b:18n4m8jp]Où est-il écrit que cet homme à 50 ans d'expérience ?[/b:18n4m8jp]

Là où je vous rejoins pleinement, c'est qu'il est inutile de continuer la discussion!

[b:18n4m8jp]Désolé, j'ai pas pu m'empêcher.[/b:18n4m8jp]

[/quote:18n4m8jp]

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 18:39

Je viens de trouver ce qu'a dit notre cher commandant d'Auch.

<http://secretdefense.blogs.liberation.f...ti-dr.html>

C'est bien ce que je pensais : il noie le poisson et ne parle pas du tout de Marciac. Votre argumentaire tombe à l'eau, mon cher virus72.

Ah oui, et j'attends encore la justification des propos genre "elle a une sale gueule alors on va la fouiller deux fois plus", des "salut les filles" etc...

Par **virus72**, le 10/12/2008 à 18:46

[quote="Ishou":2der2jj8]Je n'imaginai pas qu'ils allaient jusqu'à déshabiller intégralement. Là, je suis choquée[/quote:2der2jj8]

Du calme, n'ont éventuellement fait l'objet de fouilles perquisition que les personnes ayant fait l'objet de procédures et donc de découverte de produits illicites.

C'est une des incohérences (parmi d'autres, je vous rassure!) des propos tenus par notre ami Stigma... Si rien n'a été découvert à Marciac, pas de fouille perquisition, pas de personnes déshabillées...

Par **virus72**, le **10/12/2008** à **18:50**

[quote="Stigma":2gd3uz5e]Je viens de trouver ce qu'a dit notre cher commandant d'Auch. [http://secretdefense.blogs.liberation.f ... ti-dr.html](http://secretdefense.blogs.liberation.f...ti-dr.html)

C'est bien ce que je pensais : il noie le poisson et ne parle pas du tout de Marciac. Votre argumentaire tombe à l'eau, mon cher virus72.

Ah oui, et j'attends encore la justification des propos genre "elle a une sale gueule alors on va la fouiller deux fois plus", des "salut les filles" etc...[/quote:2gd3uz5e]

Je n'ai pas à soutenir une argumentation face à vous, je vous rappelle encore une fois que ce n'est pas le sujet du topic.

De plus, nous avons dit que la discussion était close, vos sources étant d'une fiabilité exemplaire. Inutile de remplir des lignes pour rien, nous sommes d'accord.

Par **Stigma**, le **10/12/2008** à **18:51**

[quote="virus72":12l40col][quote="Ishou":12l40col]Je n'imaginai pas qu'ils allaient jusqu'à déshabiller intégralement. Là, je suis choquée[/quote:12l40col]

Du calme, n'ont éventuellement fait l'objet de fouilles perquisition que les personnes ayant fait l'objet de procédures et donc de découverte de produits illicites.

C'est une des incohérences (parmi d'autres, je vous rassure!) des propos tenus par notre ami Stigma... Si rien n'a été découvert à Marciac, pas de fouille perquisition, pas de personnes déshabillées...[/quote:12l40col]Ahurissant de lire des âneries pareilles... ça étaye ma thèse selon laquelle vous appartiendriez au corps qui nous intéresse.

"Ce qui s'est passé est normal puisque si c'était anormal, ça ne se serait pas passé"

Je résume bien ?

Bon donc en gros les parents d'élèves, les élèves, le proviseur, les gendarmes et les ministères mentent, puisque vous avez une info top secrète qui n'est mentionnée nulle part. Fort bien !

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 18:54

[quote="virus72":3ttxgsu8]Inutile de remplir des lignes pour rien, nous sommes d'accord.[/quote:3ttxgsu8]

Vous ne vous êtes pas gêné jusqu'à maintenant, pourtant.

Par **virus72**, le 10/12/2008 à 19:40

[quote:j41fwh2t]Ahurissant de lire des âneries pareilles... [b:j41fwh2t]ça étaye ma thèse selon laquelle vous appartiendriez au corps qui nous intéresse[/b:j41fwh2t].

"Ce qui s'est passé est normal puisque si c'était anormal, ça ne se serait pas passé"

Je résume bien ?

Bon donc en gros les parents d'élèves, les élèves, le proviseur, les gendarmes et les ministères mentent, puisque vous avez une info top secrète qui n'est mentionnée nulle part.

Fort bien ![/quote:j41fwh2t]

Il n'y a que vous que ça intéresse de savoir le corps auquel j'appartiens, les déclarations que je fais sont vérifiables dans n'importe quel CPP (A moins que vous ne soyez pas encore arrivé au volet pénal de votre formation). Je suis effectivement gendarme OPJ depuis quelques années, c'est la raison pour laquelle je connais bien la procédure pénale. Mon expérience ne se résume pas à une vague bagarre d'un cousin en sortie de boîte...

Concernant votre résumé, non, il n'est pas bon.

Enfin, pas d'infos top secrète, seulement des déductions sur ce qui a été fait.

Pour expliquer en mots simples, vous nous dites qu'aucune découverte n'a été faite lors de l'intervention des gendarmes et que des jeunes ont été mis nus pour être fouillé, je vous dis que ce n'est pas possible, une fouille perquisition est une perquisition qui entraîne la rédaction d'une pièce de procédure et fait suite à une découverte, soit du chien, soit d'une fouille palpation.

Avez-vous compris enfin l'incohérence de vos déclarations?

Mais effectivement, ça ne correspond pas avec la presse qui est reconnue pour ses talents de juriste...

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 20:30

[quote="virus72"]

Il n'y a que vous que ça intéresse de savoir le corps auquel j'appartiens,

[b:dxs0vj6a]Effectivement, ça éclaire sous un jour nouveau vos propos[/b:dxs0vj6a]

les déclarations que je fais sont vérifiables dans n'importe quel CPP (A moins que vous ne soyez pas encore arrivé au volet pénal de votre formation).

[b:dxs0vj6a]Ma formation se porte très bien, merci de vous en soucier. Et j'ai du mal à voir où je contredis le CPP... quel article contredis-je ? En disant quoi ?[/b:dxs0vj6a]

Je suis effectivement gendarme OPJ depuis quelques années,

[b:dxs0vj6a]Dans le mille.[/b:dxs0vj6a]

c'est la raison pour laquelle je connais bien la procédure pénale.

[b:dxs0vj6a]Les gendarmes sont reconnus pour leurs talents de juristes...[/b:dxs0vj6a]

Mon expérience ne se résume pas à une vague bagarre d'un cousin en sortie de boîte...

[b:dxs0vj6a]Déformer des propos, pour changer, vous n'en avez pas marre ? Où ai-je fait état d'une bagarre ? D'une violence policière injustifiée, tout au plus.[/b:dxs0vj6a]

Concernant votre résumé, non, il n'est pas bon.

[b:dxs0vj6a]Je crains que si[/b:dxs0vj6a]

Enfin, pas d'infos top secrète, seulement des déductions sur ce qui a été fait.

[b:dxs0vj6a]Alors vous pourrez m'indiquer une source officielle ou non (autre que votre simple parole) attestant de vos affirmations concernant les prétendues saisies qui ont été faites ?[/b:dxs0vj6a]

Pour expliquer en mots simples,

[b:dxs0vj6a]Ne vous privez surtout pas d'employer des mots compliqués, on n'est pas à la gendarmerie[/b:dxs0vj6a]

vous nous dites qu'aucune découverte n'a été faite lors de l'intervention des gendarmes

[b:dxs0vj6a]Je l'affirme, effectivement, puisque c'est la vérité[/b:dxs0vj6a]

et que des jeunes ont été mis nus pour être fouillé

[b:dxs0vj6a]Je n'ai rien dit de tel. Je dis qu'on a fouillé des soutiens-gorges et passé des mains sur des culottes. D'ailleurs, je ne fais que reprendre les innombrables témoignages allant dans ce sens.[/b:dxs0vj6a]

je vous dis que ce n'est pas possible

[b:dxs0vj6a]Matériellement ? Si.[/b:dxs0vj6a]

une fouille perquisition est une perquisition qui entraîne la rédaction d'une pièce de procédure et fait suite à une découverte, soit du chien, soit d'une fouille palpation.

[b:dxs0vj6a]Alors j'imagine que les braves agents ont "simplement" outrepassé leur droit. Ah non, suis-je bête : ce n'est pas possible matériellement.

Plus sérieusement, ils ont peut-être pensé à tort opérer une palpation poussée.[/b:dxs0vj6a]

Avez-vous compris enfin l'incohérence de vos déclarations?

[b:dxs0vj6a]Bah non, toujours pas.[/b:dxs0vj6a]

Mais effectivement, ça ne correspond pas avec la presse qui est reconnue pour ses talents de juriste...

[b:dxs0vj6a]Il y a fort à parier qu'une paire de journalistes au Monde ont une formation juridique supérieure à la vôtre...[/b:dxs0vj6a]

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 20:33

J'ajoute que le comportement de ces gendarmes ainsi que ceux qui raisonnent comme vous, et qui sont nombreux, desservent grandement leur corps de métier.

J'ai toujours pensé qu'il était absurde de filer autant de pouvoir au premier venu...

Par **Katharina**, le 10/12/2008 à 20:34

:wink:

Oula calmez-vous un peu, si le topic dérape trop on va devoir le fermer Image not found or type unknown

Par **virus72**, le 10/12/2008 à 20:40

La fougue de la jeunesse!

Ce n'est pas parce que je suis gendarme que je n'ai pas passé du temps sur les bancs de la fac. Ma branche actuelle est la procédure pénale, pas l'analyse foireuse d'articles de presse et ont-dit.

Nous n'allons pas passer la soirée sur ce sujet, vous devenez insultant, ce n'est pas le but d'un forum.

Bonne soirée!

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 20:42

[quote="Katharina":3gm26swd]Oula calmez-vous un peu, si le topic dérape trop on va devoir

le fermer [img alt="Image not found" data-bbox="160 355 240 365"/> [quote:3gm26swd]

J'ai toujours un peu de mal à ne pas réagir quand un mec nie ce qui est un [b:3gm26swd]fait établi[/b:3gm26swd] à la fois par de nombreux témoins, par tous les quotidiens nationaux, par les gendarmes eux-mêmes et par les ministères, au motif qu'il aurait entendu dire l'inverse par un commandant de gendarmerie - quelque chose qui n'est ni affirmé publiquement par ce commandant, ni même vaguement mentionné dans un quelconque journal (puisque, manifestement, c'est tout simplement faux, et que ce brave monsieur a confondu deux dates mais n'en démord pas malgré l'évidence de la chose).
Mea culpa, j'aurais du laisser parler...

Par **Stigma**, le 10/12/2008 à 20:44

[quote="virus72":1khfgh7f]La fougue de la jeunesse!

Ce n'est pas parce que je suis gendarme que je n'ai pas passé du temps sur les bancs de la fac. Ma branche actuelle est la procédure pénale, pas l'analyse foireuse d'articles de presse et ont-dit.

Nous n'allons pas passer la soirée sur ce sujet, vous devenez insultant, ce n'est pas le but d'un forum.

Bonne soirée![/quote:1khfgh7f]

[b:1khfgh7f]Je[/b:1khfgh7f] deviens insultant ? Vous blaguez.

Une chose me rassure tout de même dans tout ça. Après avoir défendu la cause de vos confrères, vous niez les faits. C'est donc que malgré tout, vous y voyez désormais un abus. C'est un progrès, cet échange n'aura pas été vain.

Bonne soirée à vous.

Par **Katharina**, le **10/12/2008** à **20:52**

[quote="Stigma":1uif7fto][quote="Katharina":1uif7fto]Oula calmez-vous un peu, si le topic
wink.

dérape trop on va devoir le fermer  [quote:1uif7fto]

J'ai toujours un peu de mal à ne pas réagir quand un mec nie ce qui est un [b:1uif7fto]fait établi[/b:1uif7fto] à la fois par de nombreux témoins, par tous les quotidiens nationaux, par les gendarmes eux-mêmes et par les ministères, au motif qu'il aurait entendu dire l'inverse par un commandant de gendarmerie - quelque chose qui n'est ni affirmé publiquement par ce commandant, ni même vaguement mentionné dans un quelconque journal (puisque, manifestement, c'est tout simplement faux, et que ce brave monsieur a confondu deux dates mais n'en démord pas malgré l'évidence de la chose).
Mea culpa, j'aurais du laisser parler...[/quote:1uif7fto]

Je ne dis pas que tu dois laisser parler et ne pas exprimer ta pensée, tu peux le faire mais sans rechercher les foudres, je ne trouve pas très sympa les phrases du type :

[quote:1uif7fto]Pour expliquer en mots simples,
Ne vous privez surtout pas d'employer des mots compliqués, on n'est pas à la gendarmerie[/quote:1uif7fto]

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire des petites attaques de ce genre pour alimenter
wink.

le sujet. 

Par **Stigma**, le **10/12/2008** à **20:54**

Un peu d'humour ne fait jamais de mal.

Par **Katharina**, le **10/12/2008** à **21:00**

Je ne trouve pas que ce soit humoristique, mais plutôt sarcastique, après il est parfois difficile de deviner le ton employé sur un forum...

Par **406**, le **12/12/2008** à **11:50**

je pense que c'est une façon maladroite et complètement dénué de psychologie, leur intervention.

amha, dans ce cas de figure, les enfants ont compris une chose. police = père fouettard.

Par **virus72**, le **12/12/2008** à **20:59**

[quote="406":238ner0z]je pense que c'est une façon maladroite et complètement dénué de psychologie, leur intervention.

amha, dans ce cas de figure, les enfants ont compris une chose. police = père fouettard.[/quote:238ner0z]

Salut 406,

Je suis assez d'accord avec toi sur la maladresse de cette intervention en milieu scolaire. Il nous est déjà arrivé à plusieurs reprises d'aller chercher des personnes dans des collèges, lycées ou facs. Cela s'est toujours fait en accord avec le dirigeant de l'établissement et parce que l'interpellation ne pouvait être remise. Je pense que certains ont voulu faire une opérations "coup de poing" (pour le coup, c'était plutôt réussi!).

J'ai vu il y a peu une intervention du proviseur du lycée en question qui se disait avoir été abusé et n'avoir pas compris en quoi consistait l'intervention. Or, quelques temps auparavant, des gendarmes de la BPDJ d'AUCH (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) étaient venus faire de l'info sur les stup dans les lycées concernés et avaient même avertis d'une descente plus répressive devant avoir lieu prochainement... Je suis sceptique lorsque, avisé de cette seconde visite des gendarmes avec des chiens stup, il déclare ne pas avoir compris le but de cette intervention...

Par **edmond**, le **15/12/2008** à **18:43**

Bonsoir Virus72

Un peu tardivement certes mais mieux vaut tard que jamais. Un peu de soutien te rassurera.

Au cours de mon ancienne activité professionnelle j'ai participé à de nombreuses opérations judiciaires dans des affaires de stup. Cela ne se passait pas dans le Gers (dommage) mais dans des départements classés "sensibles"

Il fallait tout prévoir : les équipes d'intervention, les équipes cynophiles, les équipes de surveillances des personnels et des matériels etc, etc ...

Les habitants de ces quartiers étaient soulagés de voir "partir" ces trafiquants sous escorte policière même s'ils faisaient mine de dénigrer nos interventions.

Tu vois, dans notre beau pays, tout le monde semble d'accord pour que les forces de l'ordre interviennent pour faire cesser tel ou tel trafic. Mais que fait la police !!!!!

Mais attention il ne faut pas se tromper de cibles. Pour les autres, c'est OK ; pour nous, NIET, faut pas venir chez nous avec vos gros chiens méchants, baveux, qu'il ne faut pas regarder dans les yeux, qui font peur aux enfants et qui cassent les ordinateurs. Non, non, il ne faut pas !!!

Certes tout est relatif dans les quantités saisies mais il n'y a pas de petites affaires. Un dealer

ou un consommateur doit être traité de la même façon dans le Gers que dans les autres départements.

Il me semble que nous sommes dans un état de droit et que la loi s'applique à tous sur le territoire national.

Maintenant ceux qui crient au scandale aujourd'hui, sur un forum, seront peut être, plus tard, les parents qui demanderont aux forces de l'ordre d'intervenir pour que leurs enfants de demain ne soient pas en relation avec les vrais dealers, ceux qui vendent leur "merde", ceux qui sont prêts à corrompre des gamins pour assurer leur bien-être, ceux qui n'ont ni foi, ni loi.

J'ai connu ce genre d'enseignant et j'ai parfois été confronté à leurs délires. Je les connais d'autant plus que je suis, à quelques années près, de la même génération qu'eux. Ils vivent encore dans leur idéologie de soixante-huitard ; ce ne sont que des perdants et des gens aigris, toujours prêts à alerter les médias pour un fait anodin.

D'ailleurs plus personne ne parle de ce contrôle soi-disant disproportionné mais initié par les autorités judiciaires en accord avec les responsables du dit établissement et, bien sûr, de l'inspection académique. Il est facile après de crier au scandale. Tu connais la fameuse phrase : "courage !!! fuyons !!!

Tu es un gendarme (tu aurais pu être policier) et tu as le courage de le dire. C'est tout à ton honneur. Le travail a été fait, bien fait, peut être trop bien fait et cela dérange certains attardés.

Le shit (les stups en général) est un fléau mondial. Le trafic sert à alimenter toutes sortes de guerres.

Par **Stigma**, le **16/12/2008** à **22:34**

[quote="edmond":2p0cdgyp]Bonsoir faut pas venir chez nous avec vos gros chiens méchants, baveux, qu'il ne faut pas regarder dans les yeux, qui font peur aux enfants et qui cassent les ordinateurs. Non, non, il ne faut pas !!!

[/quote:2p0cdgyp]

Qui a dit ça ?

C'est parfaitement compréhensible de fouiller toute une classe de gosses de 13 ans en fouillant dans leurs culottes (et au risque de me répéter, rien du tout n'a été saisi : c'est simplement des gosses à qui on a voulu faire peur comme le soulignent les propos de la procureur qui voulait simplement créer "de la bonne insécurité"). Et manquerait plus qu'on reproche aux gendarmes de détruire du matériel gratuitement, tiens ! Ils ont encore le droit, non ?

Pour ce qui est des insultes à la fin (ceux qui ne sont pas d'accord sont des attardés, les profs qui osent protester contre ces méthodes sont des ratés, etc...), je pense que c'est assez révélateur de la teneur de l'ensemble du message...

Par **edmond**, le **17/12/2008** à **08:55**

Bonjour STIGMA,

J'ai beau lire et relire ma réponse je n'y vois pas d'insultes mais seulement l'expression de la réalité.

C'est comme ça. On peut que la dénoncer même si l'on est pas toujours d'accord.

Je vois, dans ta présentation, que tu as le statut de juriste aux dents longues. Cela ne m'étonne pas. Méfie-toi elles sont tellement longues qu'elles vont finir par rayer le parquet.

Bonne journée à toi (ne t'en fais pas c'est pour rire)